



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 75814

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur de lui indiquer si les sapeurs-pompiers volontaires peuvent être assimilés juridiquement à des agents publics contractuels à temps partiel. Si tel est le cas, elle souhaiterait qu'il lui confirme qu'il appartient alors à la collectivité qui les emploie de couvrir les risques liés à leur service et notamment, de payer l'assurance couvrant les risques liés aux interventions sur sinistre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75814

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2277